



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 5 septembre 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.7, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 7.1, 7.2, 7.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5.

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 19h30.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Marcel FELT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.7), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR, M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, M. Bernard MOYSE, Mme Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.7)

Etaient absents : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas GUILLEMET, M. Jean-Yves PRALON, M. Raymond REYLE, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Yves GUYEN, Mme Annie MENETRIER, Mme Danièle POISSENOT, M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre TAILLARD

Procurations de vote :

Mandants : JP. MARTIN, N. GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.7), JY. PRALON, Y. GUYEN, A. BLESSEMAILLE

Mandataires : M. FELT, F. PRESSE (à partir du rapport 1.1.7), F. MONNEUR, JC. ROY, B. MOYSE

Constitution d'une provision pour garantie d'emprunt

Rapporteur : Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Vice-Présidente

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017	Montant prévu au BP 2013 : 494 000,00 € (enveloppe)
« Autres charges financières »	Montant de l'opération : 147 608,67 €

Conformément aux délibérations en date du 10 février 2006 et du 4 mai 2007 relatives aux provisions en matière de garanties d'emprunt ainsi qu'au règlement des garanties d'emprunt voté le 18 janvier 2013, la CAGB constitue une provision semi-budgétaire pour les garanties consenties aux emprunts d'organismes privés, sans apport de capitaux publics.

Jusqu'à présent, une provision était constatée pour trois opérations menées par la Société Foncière Habitat et Humanisme auxquelles la CAGB a apporté sa garantie d'emprunt pour un montant total de 234 607,12 (au 1^{er} janvier 2013) :

- acquisition et amélioration de deux maisons, 30 rue du Caporal Peugeot à Besançon (délibération du 4 mai 2007),
- création d'une maison relais de 14 logements, 2 rue des Fontaines à Pouilley-Les-Vignes (délibération du 15 octobre 2009),
- acquisition et amélioration d'un logement, 56 Rue de Dole à Besançon (délibération du 15 septembre 2011).

Par délibération du 7 juin 2012, la CAGB a accordé une garantie d'emprunt à la société Axentia pour une opération de construction d'un foyer d'hébergement pour adultes handicapés situé route d'Avanne, à Besançon. Axentia, filiale de la Caisse d'Epargne, est une entreprise sociale pour l'habitat dont l'activité ne repose pas sur des fonds publics. Le règlement de la CAGB en matière garanties d'emprunt prévoit la constitution d'une provision dans ce cas de figure.

Le montant total garanti en faveur d'Axentia s'élève à 5 669 739,55 €. L'amortissement de cet encours ayant débuté en 2013, la provision est liquidée et constatée sur le budget principal au budget 2013.

I. Calcul de la dotation annuelle pour l'exercice 2013

Elle est égale à 2,5 % du montant total des annuités (capital et intérêts) de l'emprunt garanti par la collectivité restant dû par l'emprunteur au 31 décembre de l'exercice précédent.

Soit une provision 2013 de 5 904 346,67 € (montant total de l'annuité en capital + estimation des frais financiers restant dus) x 2,5 % = **147 608,67 €**

II. Application du plafonnement

Rappel des provisions cumulées sur la période 2007-2012 : 27 368,50 €

Provision cible au 31/12/2013 (cumul des provisions au 31/12/2012 + provision 2013) : 174 977,17 €

L'encours de la provision est limité à 10 % du montant total des annuités d'emprunts garantis ou cautionnés par la collectivité au 31 décembre de l'exercice courant, soit :

Plafonnement : $96\,663\,220,64 \text{ €} \times 10 \% = \mathbf{9\,666\,322,06 \text{ €}}$

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la constitution d'une provision pour garantie d'emprunt de 147 608,67 € au titre de l'exercice 2013.

Pour extrait conforme,

Le Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le 13 SEP. 2013